PARTENARIAT UVSQ-CROUS-CPAM - AGIR POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ÉTUDIANTS

La Caisse primaire d'assurance maladie des Yvelines, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et le Service de santé universitaire ont signé une convention de partenariat **pour agir en faveur de la santé et du bien-être des étudiants et étudiantes** le 11 mai 2022.

Cette convention s'inscrit dans le partenariat national entre les acteurs de l'enseignement supérieur et l'Assurance maladie.

Le département des Yvelines compte plus de **40 000 étudiants** et plus d'une centaine de structures d'enseignement supérieur. Depuis 2018, l'Assurance Maladie des Yvelines a engagé une collaboration avec l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines pour **accompagner les étudiants dans leurs démarches**.

Mieux répondre aux besoins spécifiques des étudiants et étudiantes.

Ce partenariat contribue à gérer des ambitions communes dans le domaine de la santé des étudiants pour :

- favoriser l'accès aux droits des étudiants y compris les étudiants étrangers,
- agir sur le renoncement aux soins et les inégalités sociales et territoriales de santé,
- organiser la prévention et la promotion de la santé auprès des étudiants.

La santé des jeunes est une priorité nationale. Agir en faveur du bien-être et de la santé des étudiants est une nécessité pour favoriser l'épanouissement et la réussite des jeunes citoyens.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Contacts :
Camille JONVILLE (UVSQ)
T. 06 64 02 34 49
camille.jonville@uvsq.fr

Delphine PASTOT (CPAM)
T. 01 39 20 32 18
delphine.pastot@assurance-maladie.fr

> Lire l'article publié par l'UVSQ